



FRONT COMMUN SYNDICAL DE L'ENSEIGNEMENT

COMITE GENERAL

BRUXELLES le 26 octobre 2011

FARDE DE PRESSE

RAPPEL

- **Le 27 avril 2011**, le Front commun refusait de signer la convention sectorielle 2011-2012, jugeant le protocole d'accord insuffisant et dénonçant les atteintes portées aux mesures d'aménagement de fin de carrière
- **Le 5 mai 2011**, une journée de grève était décrétée dans l'enseignement, tous niveaux et réseaux confondus, et une manifestation organisée à LIEGE, sur les terres des 2 Ministres de l'enseignement, regroupait plus de 12.000 participants . Fort du succès de cette action, le Front commun exigeait du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la mise en place de négociations indépendantes du processus de convention sectorielle et portant sur l'amélioration des conditions de pratique du métier
- **Le 26 mai 2011**, le Gouvernement signait avec le Front commun un accord (voir annexe 1) portant sur :
 - des mesures complémentaires au protocole d'accord (augmentation de l'allocation de fin d'année, paiement à terme échu de tous les enseignants, suppression de la condition de tutorat pour les enseignants bénéficiant du régime transitoire en matière de DPPR)
 - l'ouverture dès la rentrée scolaire d'un dialogue social portant sur les conditions d'exercice du métier
- **À la rentrée scolaire 2011-2012** étaient mis en place 5 groupes de travail regroupant les représentants des Cabinets, des organisations syndicales et des pouvoirs organisateurs . Ces groupes étaient dédiés à :
 - Groupe 1 : l'optimisation de l'encadrement
 - Groupe 2 : l'amélioration des statuts
 - Groupe 3 : la dynamisation de la carrière
 - Groupe 4 : la lutte contre l'échec scolaire
 - Groupe 5 : la réforme des titres et fonctions
- **Le 11.10.11**, le Front commun décidait de convoquer un Comité général (300 militants) le 26.10.11 pour faire rapport de l'évolution des travaux au sein des 5 groupes, répondre aux questions des militants et entendre leurs attentes. Il publiait un communiqué de presse (voir annexe 2) annonçant ce Comité et réclamant rapidement des mesures concrètes.

CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL

	AOUT 2011	SEPTEMBRE 2011	OCTOBRE 2011	NOVEMBRE 2011	DECEMBRE 2011	FIN DES TRAVAUX PREVUE
Groupe 1 Encadrement	22/08	19/09	10/10	14/11		Décembre 2011
			24/10	29/11		
Groupe 2 Statuts		15/9	13/10	17/11	15/12	Avril 2012
Groupe 3 Carrière		29/9/		16/11	15/12	Avril 2012
Groupe 4 Echec scolaire		28/9	25/10	24/11	8/12	Avril 2012
Groupe 5 Titres & fonct.			06/10	10/11	01/12	Décembre 2012
			13/10	17/11	08/12	
			20/10	24/11	15/12	
			27/10		22/12	
			28/10			

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

GROUPE 1 : Optimalisation de l'encadrement

22/08/11

Calendrier :

- Fin des travaux : 30/11
- APD 1^{ère} lecture : avant les vacances d'hiver
- Approbation parlement : avant les vacances de Printemps
- Entrée en application : le 1/09/12

19/09/11

Communication de chiffres

- Dans le fondamental, des chiffres de l'administration.
- Au secondaire, des enquêtes menées au sein de 29 établissements

Aucune question ne portait sur le nombre d'heures utilisées hors classe

10/10/11

Note d'A. Belleflamme

- En maternel, rien de neuf. Abandon de l'idée du capital périodes
- En primaire,
 - ratio par enseignant : 20 au D1, 23 au D2, 24 au D3
 - Maximum par classe : ratio + 20 %
- Au secondaire,
 - Ne pas toucher au 1^{er} degré
 - Aux 2^e et 3^e degré, fixer une moyenne par classe doublée d'un maximum. Ces moyennes pourraient être adaptées légèrement à la baisse avec un maximum

24/10/11

En maternel

- Dans les communes à forte pression démographique, anticiper le comptage au 1^{er} octobre
- Rappel de l'engagement des postes en psychomotricité
- Possibilité de réserver une partie des 4, 6 millions à l'augmentation du nombre de puériculteurs

En primaire

- Ratio de 20 en P1-P2; de 24 de P3 à P6
- Maximum : ratio + 20 %

Exception :

maximum augmenté d'une unité dans les communes à statut linguistique particulier

Dérogations automatiques

- Dans les zones ou parties de zones à forte croissance démographique
- Dans une école où le capital périodes ne permet pas de dédoubler un groupe par classe d'âges
- Lorsque le nombre de locaux ne permet pas d'organiser l'école autrement
- En cas d'augmentation de 10 % de la population de l'implantation

Dérogations avec avis favorable de l'organe de démocratie sociale

- Dépassement de 10 % du maximum si le ratio n'est pas dépassé et 12 périodes permettent un dédoublement partiel de la classe
- Dépassement de 20 % si le ratio n'est pas dépassé et 18 périodes permettent un dédoublement partiel de la classe

Transferts

- heures P1-P2 si les ratio et maxima sont respectés
- Heures P3 à P6 dans les mêmes conditions

Part des 4,6 millions pour le fondamental reportée à la fin des travaux

- Puériculteurs ?
- Mécanisme similaire à celui retenu pour les 0,25 % dans le spécialisé ?

Au secondaire,

- Au premier degré, aucune modification
- Aux 2^e et 2^e degrés, moyenne à la baisse avec un maximum par classe : moyenne + 20 %
 - Dans la formation commune : moyenne-2
 - Dans les labos et options : pas de modification de la moyenne
 - Maxima :
 - Formation commune de 22 à 34
 - Dans les labos : 19
 - Dans les cours PP de 12 à 19

Dérogations automatiques sur le max

- Dépassement de 2 si aucune option n'est sous la norme de maintien
- Dépassement de 2 en éducation physique
- Si l'option n'est organisée qu'à un seul groupe

- Si l'établissement organise une option du secteur industrie ou bois construction dans le degré

Dérogations avec avis favorable de l'organe de concertation

- Dépassement de max 4 si déséquilibres entre les populations des options de base
- Dépassement de max 4 si maintien d'une option en pénurie
- Dépassement de 4 si une option est sous la norme
- Dépassement de 4 si les installations et/ou les équipements ne permettent pas une autre organisation
- Dépassement de 4 si l'organisation de la formation commune oblige à mettre ensemble des élèves d'options provenant de secteurs différents

Transfert

Du 1^{er} degré vers les autres limité à 5 % si l'établissement a perdu 10 % de son 1^{er} degré au cours des 3 années précédentes

Part des 4,6 millions

- Idem 0,25 % du spécialisé
- Exclure les options IPIEQ ?
- À des fonctions nécessaires mais non financées ?

Normes de création et de maintien

Réflexion reportée après le 30/11

Phasage

- En 3^e et 5^e en septembre 2012
- En 4^e et 6^e en septembre 2013

Groupe 2 : Amélioration des statuts

15/09/11

- Calendrier
- Principes :
 - Souplesse
 - Harmonisation
 - Simplicité
- Partir de notre cahier de revendications
- Travailler sans aucune possibilité budgétaire nouvelle

13/10/11

- Création par voie décrétales d'une commission permanente et paritaire des statuts, chargée de solutionner les divergences d'interprétation dans l'application des statuts, de faire des propositions de rapprochement entre ceux-ci, de favoriser la mobilité des enseignants tout en veillant à la stabilité des équipes pédagogiques
- Transparence : dans l'enseignement organisé par la FWB, assurer la transparence des déclarations d'emplois vacants, des changements d'affectation, des désignations de temporaires prioritaires et des nominations.
- Devoirs des P.O. : introduire dans les statuts n'en disposant pas une disposition sur les devoirs des P.O.
- Devoirs du personnel : introduire des règles quant à l'utilisation appropriée par les enseignants des réseaux sociaux en lien avec les élèves
- Dossier professionnel : le prévoir pour tous les enseignants
- Calcul de l'ancienneté : harmoniser les règles

- Calendrier des opérations statutaires : harmoniser en tenant compte de la spécificité des réseaux
- Mise en disponibilité : introduction d'une possibilité de réaffectation inter réseaux sur base de la volonté des parties
- Personnel temporaire : si évaluation négative, lui donner une 2^{ème} chance en retardant d'un an son accès à la priorité
- Inexistence de statut : en doter les membres du personnel administratif n'en disposant pas
- Délais de préavis : en raison de la pénurie, prolonger légèrement la période de préavis des membres du personnel démissionnaires
- Extension des charges : développer l'extension de charge automatique
- Régime disciplinaire : inscrire la sanction de démission d'office dans les statuts ne la prévoyant pas
- Organisation de l'année scolaire introduire pour le 15 mai précédent l'année scolaire concernée les demandes de congé « thématiques » avec effet au 1^{er} septembre
- Passerelles : mener une réflexion quant à des passerelles vers la fonction publique FWB pour permettre des réorientations de carrière.

Groupe 3 : Dynamisation de la carrière

29/09/11

- Calendrier
- Principes : faciliter l'entrée et le maintien dans la carrière
- Pas de moyens financiers supplémentaires
- Développer l'information sur l'accès à la profession
- Que mettre en place pour faciliter l'insertion professionnelle ?

Groupe 4 : Lutte contre l'échec scolaire

28/09/11

- Calendrier
- Appel à projets-pilotes pour le premier degré commun
- Principes :
 - Faire émerger du terrain des projets-pilotes proposant des parcours adaptés, différenciés et accompagnés
 - Accompagner par une équipe universitaire (1 chercheur TP pour les missions d'accompagnement, ½ Temps pour les missions d'analyse) la maturation des projets, les faire connaître et reconnaître
 - Ajuster le cadre décréteil pour favoriser de tels projets
- 19 projets retenus sur base de critères :
 - D'extension : nombre d'élèves visés
 - D'implication du corps enseignant
 - D'intégration de plusieurs dispositifs
 - D'élaboration du projet
 - D'innovation

- Modalités de la recherche action
 - Accompagner les équipes de terrain
 - Organiser l'intervision
 - Assurer une réflexion méta
 - Institutionnaliser localement et globalement
 - Modéliser les démarches
 - Adresser des recommandations au Gouvernement
- Assouplissements demandés :
 - Organisation du temps scolaire, des jours blancs
 - Regroupement d'heures pour créer des ensembles d'activités
 - Aménagement de la remédiation dans les cours
 - Adaptation de la grille horaire de l'élève pour une période déterminée
 - Apprentissages répartis sur le degré
- Dans le fondamental :
 - Diminuer le nombre de maintiens en maternel

- Permettre aux écoles diminuant leur taux de redoublement de bénéficier d'un encadrement inchangé

25/10/11

- Appel à projets pour l'enseignement fondamental :
 - Phase 1 : année scolaire 2011-2012 : information/préparation
 - Identification des partenaires
 - Mise en œuvre des conditions de travail collectif
 - Organisation d'une campagne d'information
 - Identification des équipes éducatives volontaires
 - Ajustement du projet et préparation de la phase 2
 - Phase 2 : années scolaire 2012-2013 : appropriation / mise en œuvre
 - Mise en œuvre du dispositif de travail collectif
 - Choix des actions à mener
 - Coordination du projet
 - Phase 3 : année scolaire 2013-2014 : ajustements et poursuite/pérennisation
 - Poursuite des actions
 - Evaluation du projet
 - Extension aux autres cycles
- Extension de l'expérience de certification par unités

Groupe 5 : Réforme des titres et fonctions

- **Principes**

- 1) clarifier ➤ qui peut donner quoi avec son titre et à quel barème
- 2) faciliter ➤ la réaffectation

- **Efficacité et Simplification**

En interréseaux, des groupes de travail ont été composés en réunissant

Cabinet, Administration, PO et syndicats

- apport de diverses expertises pour favoriser synergie en vue d'aboutir à une certaine convergence
- lister tous les cours possibles et toutes les fonctions possibles

L'objectif de la réforme est de simplifier le système en créant :

- Un régime uniforme des Titres de capacité avec la primauté du

Titre requis (avec formation pédagogique obligatoire)

- . sur le Titre suffisant
- . sur le Titre de pénurie (susceptible d'évoluer en TR si acquisition d'un titre pédagogique ou acquisition d'expérience utile).

- Une liste de fonctions commune à l'ensemble des réseaux dans laquelle s'inscriront toutes les activités d'enseignement.

Chaque fonction sera déclinée en fonction de base à laquelle s'associent, le cas échéant, un classement, une spécificité et un niveau d'enseignement.

Ex : fonction de professeur de cours techniques, classé CT, dans l'enseignement secondaire supérieur avec la spécificité « mécanique ».

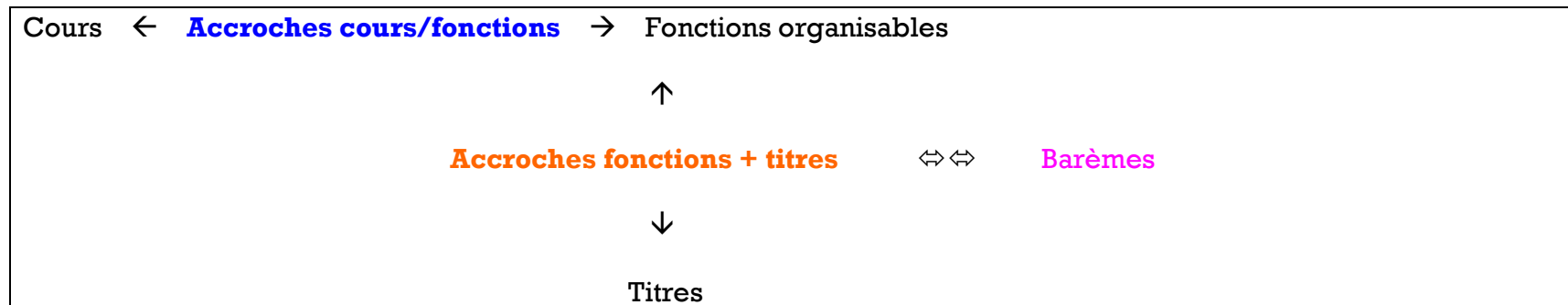
Chaque fonction sera accrochée à un cours avec recherche de convergence entre réseaux.

Afin d'assurer la sécurité juridique, un « champ des possibles » accroches cours/fonction sera publié par réseau. Un PO devra obligatoirement choisir son accroche dans ce « champ des possibles ».

La fonction CTPP sera scindée en fonctions PP et CT.

Dans le but de clarifier l'offre d'enseignement, un site internet sera élaboré par l'Administration. Chaque candidat enseignant pourra y déposer son CV et ses attentes.

- **Schéma de base**



Accroches cours/fonction

Créer une base de données

Utilité



- Savoir :
- à quelle(s) fonction(s) s'accrochent tel cours
 - quels cours a-t-on rattachés à telle fonction

Accroches fonctions/titres

Créer une base de données et créer un lien entre une fonction et un titre permettant un classement en

TR
TS
TP

Un titre pourra comporter 4 composantes :

- diplôme
- dimension pédagogique (AESI, AESS, CAP, ...)
- diplômes ou certificats complémentaires (ex : psychomotricité)
- expérience utile

Utilité



- Savoir :
- avec tel titre, quelle(s) fonction(s) puis-je exercer

- quels sont les TR pour telle fonction

Barèmes :

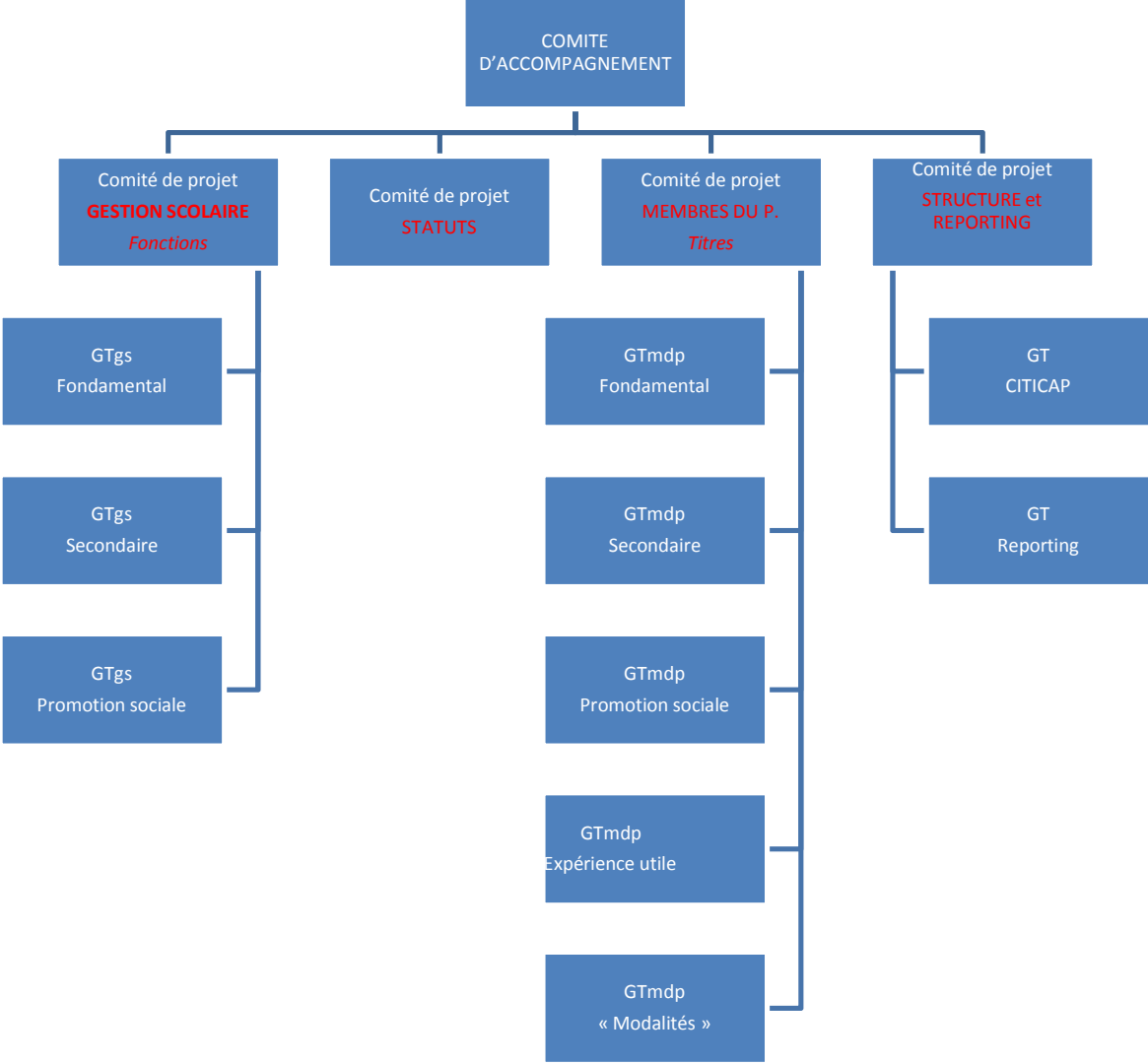
Lister les barèmes actuels et établir des liens de correspondance avec les fonctions et les titres

Utilité :



- établir un lien entre telle fonction avec tel titre avec tel barème
- savoir qui est payé à tel barème

Schéma des groupes de travail mis en place :



ANNEXE 1

Propositions du Gouvernement dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales de l'enseignement

**Propositions du Gouvernement dans le cadre du Dialogue social
avec les organisations syndicales de l'enseignement.**

1. Rappel de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

- Déficit budgétaire de 358 millions € et dette de 4 milliards €. Pour atteindre l'équilibre imposé par l'Europe en 2015, ce déficit devrait être ramené à 343 millions en 2012, 273 millions en 2013, 168 millions en 2014 et 57 millions en 2015 (l'équilibre budgétaire pourrait alors être atteint avec une aide de la Région wallonne).
- Augmentation des recettes générales de 126 millions d'€ en 2011 (soit +1.45 % par rapport au budget initial 2011) dont 22 millions d'€ non récurrents liés à 2010.
- Cette augmentation des recettes devra être affectée notamment à des augmentations de dépenses mécaniques et inéluctables, en particulier l'indexation des traitements des enseignants et des personnels de la fonction publique, ainsi qu'au désendettement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2015 (estimation 98 millions d'€)

2, Rappel des investissements déjà programmés :

Dans le cadre du protocole sectoriel 2011/2012, plus de 34 millions d'euros/an seront investis pour :

- Programmation sociale ▶ 10 millions € (nomination de 100 puéricultrices, revalorisation des directeurs du fondamental et des plus bas salaires).
- Politiques nouvelles ▶ 10 millions € (formations initiale et en cours de carrière + tutorat).
- Enveloppe « salariale » ▶ 14,5 millions € (augmentation de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année de 1-20 € bruts/agent).

Une série d'autres mesures adoptées depuis le début de la législature viennent également s'ajouter :

- 32 millions €/an pour l'encadrement différencié.
- 100 millions € pour la création de plusieurs milliers de places, pour faire face à la pression démographique à Bruxelles et en Wallonie.
- 5 millions €/an afin de diminuer le coût des études supérieures et universitaires pour en favoriser l'accès

3. Mesures complémentaires proposées par le Gouvernement dans le cadre d'une mise en oeuvre à court terme

- Revalorisation de 80 € de la partie fixe de la prime de fin d'année. Celle-ci s'ajoutera aux 120 € octroyés en 2011 et permettra d'atteindre une revalorisation de 200 € dès 2012.
- Suppression immédiate de la condition du tutorat pour les enseignants qui, ayant atteint 53 ou 54 ans d'ici au 31 décembre 2011, pourront bénéficier d'une mesure transitoire sur la DPPR.
- Mise au point d'un mécanisme permettant de payer tous les enseignants à terme échu (le cas échéant, par le biais d'une liquidation intermédiaire) et ce dès le 1^{er} janvier 2012.

4. Amélioration des conditions de travail et organisation de la carrière des enseignants :

- Optimisation des moyens d'encadrement affectés aux écoles. Cette optimisation doit avoir pour objectif de définir, en concertation avec toutes les parties concernées, un nombre maximum d'élèves par classe.
- Application de la plage horaire minimale à tous les enseignants en début de carrière (entre 0

et 5 ans d'ancienneté).

- Adoption de mesures visant à faciliter la mobilité des enseignants en « intra-réseau » et en « Inter réseaux ».
- . Accélération des procédures de nomination.
- Dynamisation de la carrière des enseignants afin de favoriser les réorientations en cours de carrière et sur les statuts afin de rendre la carrière plus attractive.
- Création d'un statut pour les membres du personnel n'en disposant pas, notamment le personnel ouvrier dans l'enseignement subventionné, en concertation avec les PO.
- Lutte contre l'échec scolaire dans le fondamental, le secondaire et l'enseignement supérieur et universitaire pour un réinvestissement des économies réalisées dans l'encadrement.
- Réforme des titres et fonctions pour une plus grande stabilité des équipes pédagogiques et une meilleure adéquation entre les profils et les fonctions.
- Elaboration et lancement d'une campagne de sensibilisation et de promotion aux métiers de l'enseignement concertée avec les organisations syndicales.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les organisations représentatives des personnels de l'Enseignement se sont rencontrés ce jeudi 26 mai 2011 à Namur et ont convenu d'un commun accord autour de :

1. La revalorisation de 80 euros de la partie fixe de la prime de fin d'année. Celle-ci s'ajoutera aux 120 euros octroyés en 2011 et permettra d'atteindre une revalorisation de 200 euros dès 2012;
2. La mise au point d'un mécanisme permettant de payer tous les enseignants à terme échu (le cas échéant par le biais d'une liquidation intermédiaire) dès le 1^{er} janvier 2012.

3. La suppression immédiate de la condition du tutorat pour les enseignants qui, ayant atteint 53 ou 54 ans d'ici le 31 décembre 2011, pourront bénéficier d'une mesure transitoire dans le cadre de leur DPPR ;

Par ailleurs, le Gouvernement et les organisations représentatives ont convenu d'optimiser les moyens d'encadrement affectés aux écoles ; cette optimisation doit avoir pour objectif de définir, en concertation avec toutes les parties concernées, un nombre maximum d'élèves par classe.

Le Gouvernement et les organisations représentatives ont également décidé de poursuivre la réflexion sur les conditions à moyen terme pour améliorer l'exercice des métiers de l'enseignement.

Au terme de cette rencontre, le Gouvernement et les organisations représentatives présentes se réjouissent du climat positif lié aux discussions et aux mesures prises et énoncées ci-dessus qui a prévalu tout au long de cette rencontre, climat de nature à préserver la sérénité nécessaire pour garantir à tous les élèves la poursuite d'une scolarité de qualité.

ANNEXE 2

Communiqué à la presse du Front commun syndical de l'enseignement du 10.11.2011



COMMUNIQUE A LA PRESSE

Ca patine !

Le 5 mai dernier dans les rues de LIEGE, 12 000 enseignant(e)s ont fait entendre leurs revendications. Le 26 mai, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu avec les organisations syndicales un accord par lequel il s'engageait à mener une réflexion concernant :

- L'optimisation des moyens d'encadrement avec pour objectif de fixer un nombre maximum d'élèves par classe
- L'amélioration de l'exercice du métier, notamment en matière de stabilisation, de nomination des personnels, de dynamisation de la carrière, de lutte contre l'échec, ...

Durant le mois de septembre, 5 groupes de travail ont été installés et le front commun syndical souhaite à présent que leurs travaux débouchent rapidement sur des propositions concrètes.

Réuni ce 11 octobre, il a décidé d'inviter ses militants à participer à un Comité Général qui se tiendra le 26 octobre, à 10H00, au Brussels 44 Center.

Les responsables du front commun présenteront aux militants l'état des travaux et répondront aux différentes questions de la salle.

Les militants auront ainsi l'occasion d'apprécier l'évolution des négociations et de préciser leurs attentes.

Pascal CHARDOME
CGSP-enseignement

Eugène ERNST
CSC-Enseignement

Guy LARONDELLE
SLFP

Joan LISMONT
SEL-Setca

Marc WILLAME
Appel